

Avertissements

En raison de la situation sanitaire, notre service ne reçoit les étudiants que de façon très limitée. Cette procédure a donc été mise en place pour vous accompagner dans votre demande ou renouvellement de titre de séjour.

Veillez à bien respecter les consignes pour que votre dossier puisse être pris en charge de façon efficace.

Le traitement du dossier prend 6 à 8 semaines, il faut donc anticiper cette démarche bien avant la fin de validité de votre visa ou titre de séjour précédent*. Les dossiers seront traités dans leur ordre d'arrivée.

- Je suis de nationalité étrangère
- J'engage ou je poursuis des études en France en 2020/2021
- Je dois solliciter mon premier titre de séjour OU renouveler mon titre de séjour

J'ai actuellement :

- un visa D -Long séjour « Étudiant » AVEC mention « Titre de séjour à solliciter à votre arrivée en France »
- un titre de séjour valable pour une période d'au moins cinq ans délivré par un pays membre de l'Union Européenne et portant la mention RLD-UE
- ou un visa C – Court séjour mention « Concours », et j'ai obtenu le concours pour lequel le visa m'a été délivré
- ou un visa D – Long séjour mention « Mineur scolarisé »
- un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS) ou un Titre de Séjour (TS)

1

Je prépare mes documents dans l'ordre de la liste jointe

- Attention, vous devez fournir précisément les documents demandés dans la liste.
- En cas de doute, vous pouvez nous écrire à drie-accueil-nancy-contact@univ-lorraine.fr
- N'oubliez pas de mentionner votre adresse mail et numéro de téléphone de façon lisible pour que l'on puisse vous recontacter.

2

J'envoie mon dossier par courrier postal ou je le dépose dans la boîte aux lettres extérieure dans l'ordre de la liste à :

Université de Lorraine
Sous-direction Accueil International - TS
91, Avenue de la Libération - BP 454
54001 NANCY CEDEX

- Par sécurité, **envoyez votre dossier en courrier suivi ou recommandé**. Nous ne pouvons pas accuser réception de tous les dossiers reçus.

3

Le service *Accueil International* de l'Université me contacte s'il faut ajouter ou modifier des documents dans mon dossier

- Répondez rapidement car tant qu'il est incomplet, votre dossier ne peut pas être étudié par la Préfecture et reste en attente.

4

Quand mon dossier est complet, il est transmis à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle qui me contactera après l'avoir analysé pour m'informer de la suite des démarches

*Attention :

- La Préfecture est seule décisionnaire de l'attribution d'un titre de séjour et de la délivrance d'un récépissé. L'Université de Lorraine ne peut donc pas vous informer de la suite donnée une fois que votre dossier a été transmis.
- Pensez à consulter régulièrement l'adresse e-mail mentionnée dans votre dossier
- Article L. 311-13 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers : le renouvellement d'un titre de séjour demandé après l'expiration du précédent titre de séjour donne lieu, sauf cas de force majeure ou présentation d'un visa en cours de validité, à l'acquittement d'un droit de visa de régularisation de 180 €.

Le service Accueil International de l'Université de Lorraine dispose de moyens informatiques destinés à gérer le suivi des dossiers de demande de titre de séjour. Les informations enregistrées (état civil, type de visa...) sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'au destinataire suivant: Préfecture de Meurthe-et-Moselle. Elles seront conservées durant toute la période de validité du titre de séjour délivré par la Préfecture et durant les démarches de renouvellement de celui-ci. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée par le traitement peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service Accueil International de l'Université de Lorraine (91 avenue de la Libération – 54000 Nancy, e-mail : drie-info-contact@univ-lorraine.fr)

DOSSIER DE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR

Utilisez cette page comme bordereau d'envoi de votre dossier

NOM :	Prénom :
Adresse mail :	Téléphone :

1. Vérifiez que vous avez bien tous les documents

Documents à fournir

2. Vérifiez que les documents sont dans l'ordre

pour une demande de titre de séjour *Etudiant**

<input type="checkbox"/>	Votre adresse mail et votre numéro de téléphone inscrits de façon lisible sur papier libre	1
<input type="checkbox"/>	2 photographies aux normes biométriques sur fond gris clair, avec vos noms et prénoms au dos, dans une petite enveloppe	2
<input type="checkbox"/>	Acte de naissance intégral, original rédigé en français ou accompagné de sa traduction par un traducteur agréé (uniquement si vous faites une 1ère demande de titre séjour)	3
<input type="checkbox"/>	Si vous êtes marié(e) copie d'acte de mariage et extraits d'acte de naissance avec filiation des enfants	4
<input type="checkbox"/>	Photocopies de toutes les pages du passeport, sauf les pages vierges	5
<input type="checkbox"/>	Copie de la Validation du Visa (uniquement si vous faites une 1ère demande de titre séjour)	6
<input type="checkbox"/>	Pour le Visa C (Concours): <ul style="list-style-type: none">• Attestation de réussite au concours ou Attestation d'admission préalable• Preuve d'obtention du visa pour ce concours	7
<input type="checkbox"/>	Photocopie du Titre de séjour précédent si renouvellement	8
<input type="checkbox"/>	Certificats de scolarité : <ul style="list-style-type: none">• 2020/2021 (ou préinscription 2020/2021 pour le dépôt du dossier)• 2019/2020 si vous étiez déjà étudiant en France• 2018/2019 si vous étiez déjà étudiant en France	9
<input type="checkbox"/>	Preuve du caractère réel et sérieux des études : <ul style="list-style-type: none">• Relevé de notes• Attestation d'assiduité	10
<input type="checkbox"/>	Attestation de Sécurité sociale en cours de validité	11
<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile daté de MOINS de 6 mois : <ul style="list-style-type: none">• Attestation de résidence étudiante OU Quittance de loyer OU Bail de location récent• Attestation d'hébergement à l'hôtel + Facture d'un mois• FACTURE d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou Internet ou d'eau• En cas d'hébergement par un tiers :<ul style="list-style-type: none">○ Attestation d'hébergement datée et signée○ Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant○ FACTURE d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou Internet ou d'eau OU Taxe d'habitation	12
<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	Justificatif de ressources financières d'au moins 615€ par mois : <ul style="list-style-type: none">• Attestation de bourse 2020/2021• Attestation bancaire de virement régulier pour 2020/2021• Attestation bancaire de solde créditeur suffisant• Attestation de prise en charge en français, par un garant datée et signée + ses 3 derniers bulletins de salaire ou attestation de retraite ou registre du commerce + avis d'imposition + copie de sa pièce d'identité• 3 derniers bulletins de salaire – si vous êtes salarié	13
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En cas de renouvellement SANS passage dans l'année supérieure et/ ou avec CHANGEMENT de cursus : <ul style="list-style-type: none">• Copie des relevés de notes de l'année universitaire précédente• Lettre de motivation relative au redoublement et/ou au changement de cursus• Justificatif médical (en cas de redoublement à cause d'un problème de santé)	14
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En cas d'inscription pour un Diplôme Universitaire (DU), dans une école PRIVÉE : <ul style="list-style-type: none">• Attestation délivrée par la composante ou l'école relative au diplôme préparé par l'étudiant et sa correspondance avec un diplôme d'État• Programme détaillé de la formation envisagée et du volume horaire de la scolarité obligatoire	15

Avertissements :

Ces documents doivent être traduits en français par un traducteur assermenté s'ils sont rédigés dans une autre langue. Les montants doivent être en euros si ces documents sont dans une autre devise.

- Les dossiers INCOMPLETS ne seront pas instruits par la Préfecture, si des pièces complémentaires vous sont demandées veuillez à les fournir rapidement sinon, votre dossier restera en attente ou pourra être classé sans suite.